CONSIDÉRATION ET INTEGRATION DES ARBRES AU SEIN DU MOUVEMENT TERRE DE LIENS - FOCUS SUR LE LANGUEDOC ROUSSILLON

MÉMOIRE DE FIN D'ÉTUDE - CHARLOTTE BUREL (AT LR)

ORDRE DU JOUR

- L'agroforesterie kezako?
- Présentation de mon stage
- Résultats d'enquête: Terre de Liens, moteur de l'intégration des arbres sur les fermes?
- Résultats d'enquête: Freins et Motivations à l'intégration des arbres dans les SDC (LR)
- Préconisations aux AT

L'AGROFORESTERIE ?

« Conduite d'une production végétale ou animale, associée à la plantation, la gestion et l'exploitation d'arbres (isolés ou en groupes, en bordure ou en cœur de parcelle) » (Dupraz & Liagre, 2008)

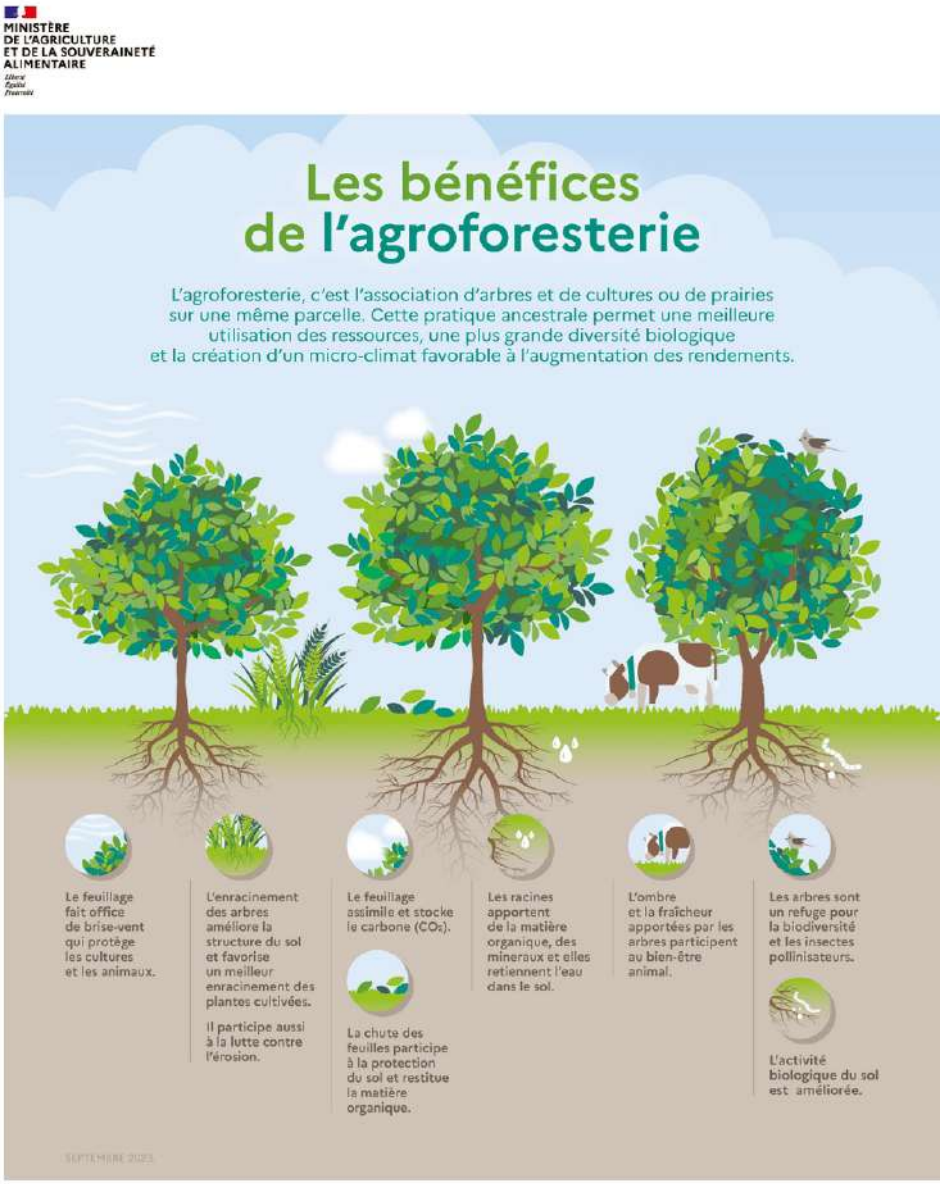

Infographie explicative des bénéfices de l'agroforesterie (source : ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire)

POURQUOI S'EMPARER DE LA QUESTION DE L'ARBRE

Fédération : MUSE :Mission Utilité Sociale et Environnementale : améliorer la biodiversité sur les fermes

Bénificier de synergies, adapter les fermes au contexte du changement climatique

L'arbre comme levier de sensibilisation et de mobilisation citoyenne

ÉVOLUTION DE LA CONSIDÉRATION DES ARBRES AU SEIN DU MOUVEMENT

- Fonds Léa Nature
  - Démarche à la carte
- Programme Biodiversité de la fondation depuis 2021
- Groupe Bois et forêt de la foncière
- Travaux sur l'état des Lieux
  - AT MP
- Note juridique : "quelle place pour la haie dans les baux?"
- Note sur l'agroforesterie

VERS UNE DÉMARCHE À LA CARTE POUR UNE PRISE EN MAIN DU SUJET "BIODIVERSITÉ" À L'ÉCHELLE DU MOUVEMENT TERRE DE LIENS

Orianne Guillou, coordinatrice
Terre de Liens Bourgogne-Franche-Comté

Décembre 2021

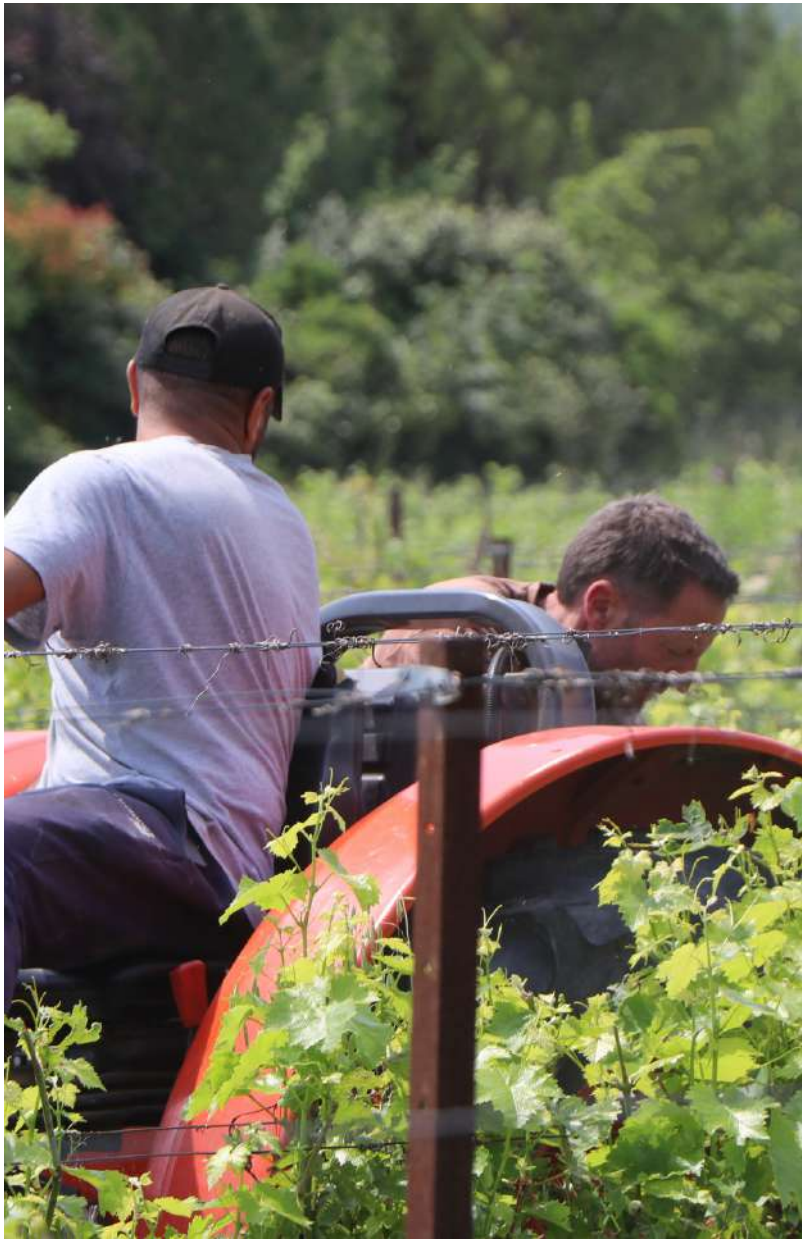

39 PERSONNES RENCONTRÉES

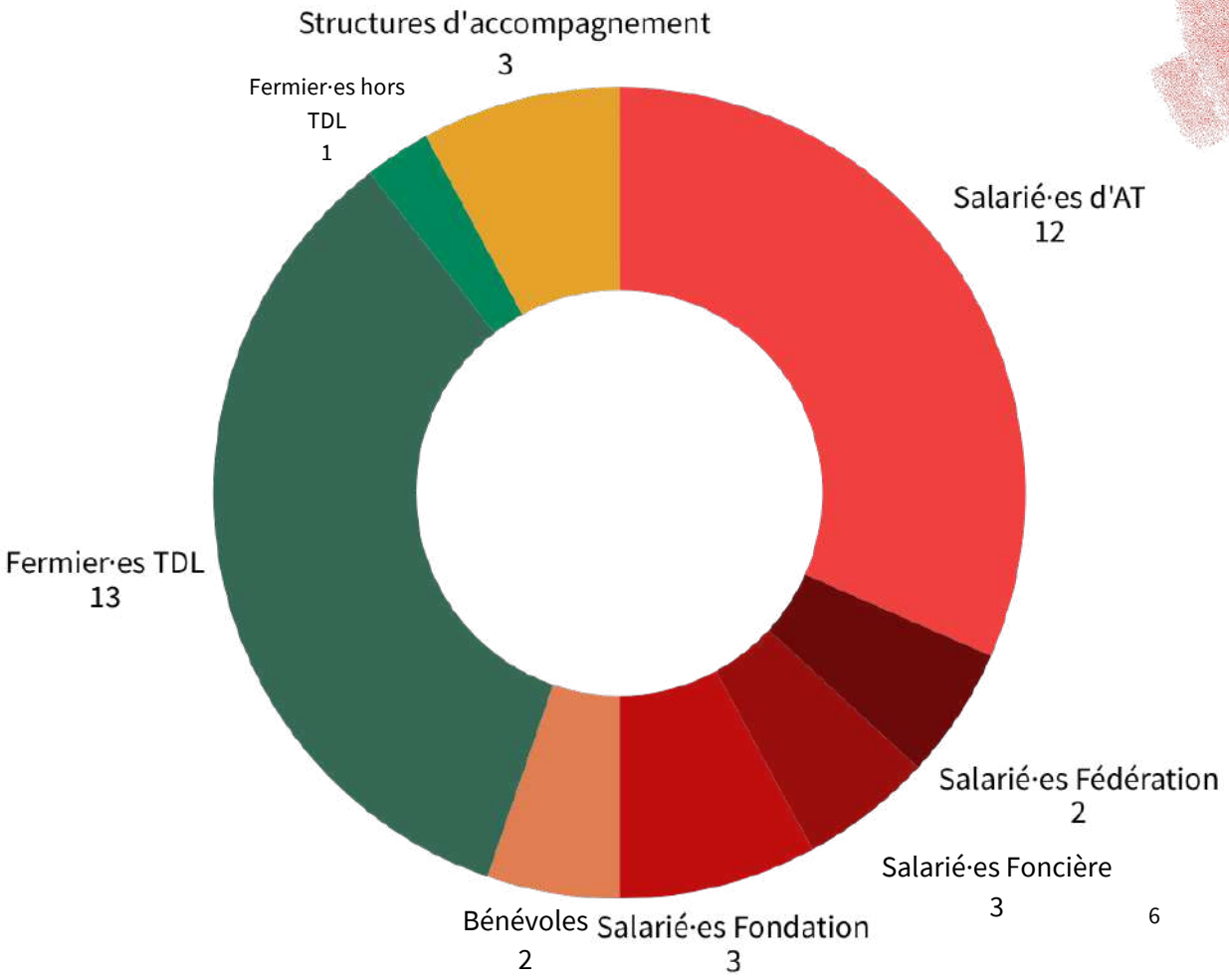

PHASE 1 : CONSIDÉRATION DES ARBRES PAR LE MOUVEMENT TDL

20 entretiens

- 12 AT
- 2 fédération
- 3 Foncière
- 3 Fondation

PHASE 2 : L'INTÉGRATION DES ARBRES SUR LES FERMES TDL LR

Languedoc-Roussillon

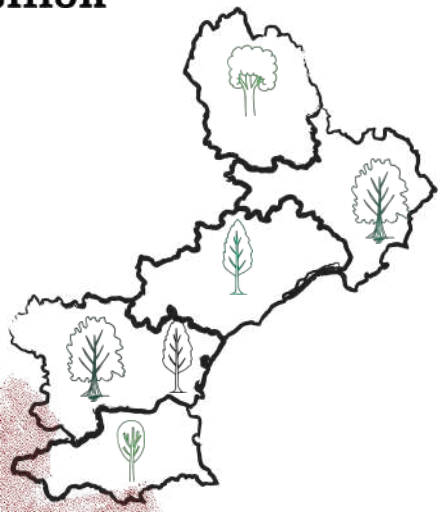

Terres de Roumassouze, Gard *(Photo: Charlotte Burel, juin 2025)*

FAITES POUSSER DES FERMES PRÈS DE CHEZ VOUS

TERRE DE LIENS, MOTEUR DE PROJETS AGROFORESTIERS ?

CADRE JURIDIQUE APPLIQUÉ ET IMPLICATION SUR L'INTÉGRATION DES ARBRES SUR LES FERMES

- Code rural, hérité d'un contexte de seconde guerre mondiale
- Différents types de baux
- Difficulté d'appropriation des clauses du BRE

« Tu vois le bail il est blindé et la plupart des trucs tu comprends rien aux phrases

Fermier·e TDL

Type de bail	Principes généraux	Rapport aux arbres	Avantages	Limites
Bail rural environnemental (BRE)	Introduit par la loi de 2006. Permet d'ajouter jusqu'à 16 clauses environnementales	Trois clauses directement liées aux arbres	Encadrement clair des pratiques ; reconnaissance juridique des infrastructures agroécologiques ; possibilité de sanctionner l'arrachage.	Obligation d'entretien par le fermier. Pas d'autorisation de coupe.
Bail emphytéotique	Contrat de longue durée (18 à 99 ans), Le preneur bénéficie d'un droit proche de la propriété.	Ne prévoit pas de dispositions spécifiques sur les arbres, mais confère au preneur une autonomie forte sur les aménagements pérennes.	Sécurité juridique et temporelle pour le fermier ; visibilité à long terme pour les plantations ; grande liberté de gestion.	Peu utilisé; transfert de gestion lourd pour la foncière ; nécessite une forte confiance avec le preneur.
Bail à domaine congéable	Régime ancien, conférant au preneur la propriété des bâtiments et plantations pérennes pendant la durée du bail.	Les plantations appartiennent au preneur durant le bail ; retour de propriété au bailleur en fin de contrat.	Valorise les investissements arborés du preneur ; permet l'autonomie dans la gestion des arbres.	Complexité juridique, peu de jurisprudence, risques de contentieux (évaluation de la valeur des arbres, indemnisation, arrachages).

Pibou, E. (2016) Paysans de passage : les fermiers du mouvement Terre de Liens en France. phdthesis. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II. Disponible sur: https://theses.hal.science/tel-01880429

RÉGIMES JURIDIQUES GÉNÉRALEMENT APPLIQUÉS POUR LES PLANTATIONS AF NON PRODUCTIVES

~~Plantations productives~~

Améliorations culturales ?

Mode cultural

Article L. 411-69 et s. du Code rural

Article L. 411-29 du Code rural

→ Planter pour améliorer leur système de production

→ Pas d'indemnité en fin de bail

→ Pas d'augmentation du fermage

→ Propriété du/ de la fermier·e jusqu'à la fin du bail puis transfert de propriété au bailleur

→ Engagement d'entretien du/ de la fermier·e

L'ÉTAT DES LIEUX

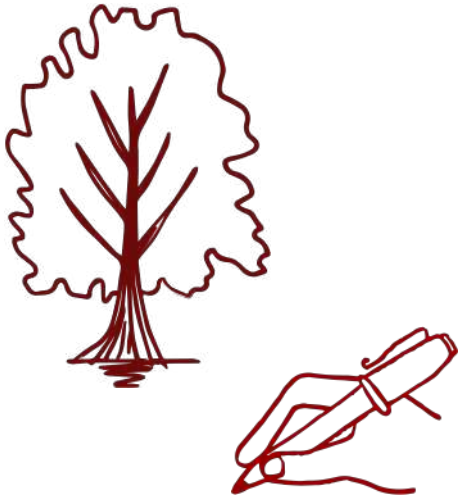

→ Moment clé pour la protection de l'existant

→ Cependant

- dépendant de la sensibilité individuelle
- pas de trame uniforme
- manque d'indicateurs stables et opérationnels

→ Pratiques des AT

- préconisations
- experts conviés

DYNAMIQUES TERRITORIALISÉES

- Stratégies biodiversité
- Mobilisation citoyenne
- Recrutement de bénévoles Biodiversité
- Postes ou missions dédié·es
- Sujet secondaire

DETERMINANTS INDIVIDUELS

- sensibilités individuelles
  - salarié·es
  - bénévoles

« Moi ce qui m'a toujours intéressé dans l'asso c'est les fermes [animation du pôle ferme] donc petit à petit j'ai un peu croisé ça avec mon intérêt pour les questions de biodiversité

Salarié·e d'AT

« Je pense que c'est spécifique à Midi-Pyrénées, mais on a la chance d'avoir Gaëlle Vives qui, du coup, nous sensibilise pas mal à la question

Salarié·e de l'AT MP

« C'est [nom du bénévole] qui me dit : 'tiens il y a une opération qui peut se faire avec des plantations de haies avec des enfants et des arbres'

Fermier·e TDL

CONCLUSION

TERRE DE LIENS, MOTEUR DE PROJETS AGROFORESTIERS ?

- cadre juridique
  - BRE, EDL encadrent les pratiques
  - Cependant
    - Appropriation limitée
- Une multitude de stratégies déployées par les AT
    - Pas le cœur de métier TDL
- Un levier efficace : les sensibilités individuelles
  - Attention ingérence
- Suite du mémoire
  - Influence des contextes locaux
  - <u>Influence des porteur·euses de projet et OTEX</u>
  - Transmission

Freins et Motivations

des fermier·es à intégrer des arbres à leur SDC

MOTIVATIONS À L'INTÉGRATION

Sensibilités individuelles

- *Retour à des pratiques ancestrales*
- *Dimension paysagère*
- *Dimension pédagogique et citoyenne*
- *Sensibilité environnementale*

Adaptation du système au changement climatique

- *Erosion*
- *Ombre*
- *Infiltration de l'eau*

attentes agronomiques

- *Brise vent*
- *t Matière organique*
- *Auxilliaire*

diversification du SDC

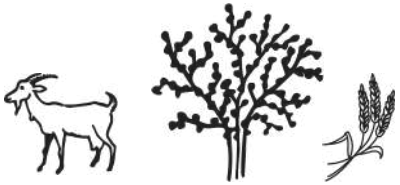

planter pour le bien commun

biodiversité et écologie

FREINS À L'INTÉGRATION

temps

Priorisation des activités principales

Formation/ complexification des ITK

difficulté de projection

Besoin de représentation échanges entre paires

Flou juridique

Indemnisation ?
Propriété ?
Responsabilité ?

contraintes climatiques

Paradoxe

Préconisations

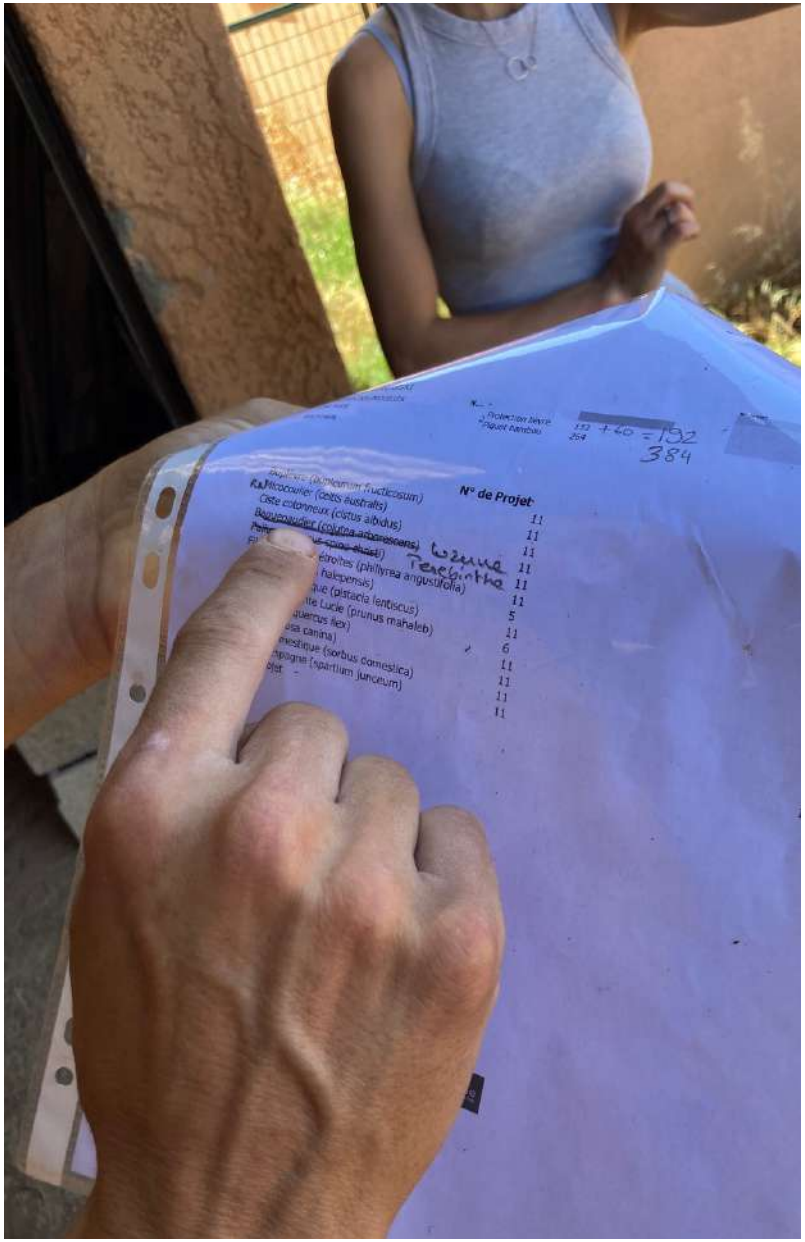

CHAMPS DE PERFECTIONNEMENT

rédaction d'une "trame projet AF"

- Questions à se poser
- Clarifier les acteurs locaux selon le projet
- Documents à compléter (décalaration)
- Élements de témoignage

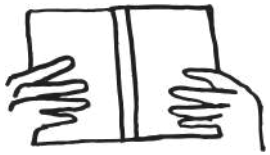

se réapproprier les outils contractuels

- Clauses du BRE
- État des lieux
- justification des régimes juridiques adoptés (note juridique + travail en cours AF)

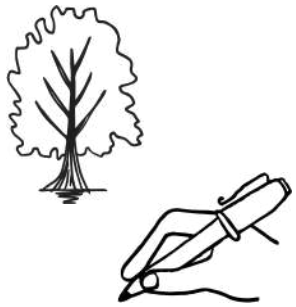

TRAVAIL EN RÉSEAU

Créer des espaces d'échange entre paires

- Créer des espaces d'échange / représentation
- Animer des journées d'échanges de pratiques → notamment autour de l'intégration des arbres
- Bénéficier du réseau de ferme TDL
- Renforcer le rôle des inaugurations et moments collectifs

LIENS AVEC LES FERMIER·ES

Posture de facilitation administrative

- Programme de financements locaux
- Acteurs Locaux
- Dispositifs Locaux
- Accentuer la Communication pour la visibilité de ces dispositifs

Valoriser les initiatives

- Donner à voir ce qui est fait sur les fermes TDL sur l'arbres, via RS + Poster

STRATÉGIE BIODIVERSITÉ

Élaborer une stratégie biodiversité

- Comme BFC et MP
- Établir une stratégie avec des objectifs
- Ancrer la biodiversité à toutes les missions TDL = transversal

Développer l'animation autour de l'AF

- Maintenir la formation AF
- Développer les chantiers collectifs

Groupe Biodiversité

- Mobiliser et structurer des bénévoles ressources
- Création d'un groupe de travail sur les question biodiversité

INSTRUCTION/ TRANSMISSION

Diagnostics-Conseils instruction

- Intégrer l'arbre dès l'instruction des dossiers :
  - sensibilisation
  - visite technique
  - diagnostic arboré couplé à la signature du bail.(réalisé par une structure partenaire)

Choix des preneur·euses

- Attention portée sur le choix des profils en adéquation avec les parcelles plantées en AF (surtout IP)
- Anticiper la problèmatique à venir

MERCI DE VOTRE ÉCOUTE
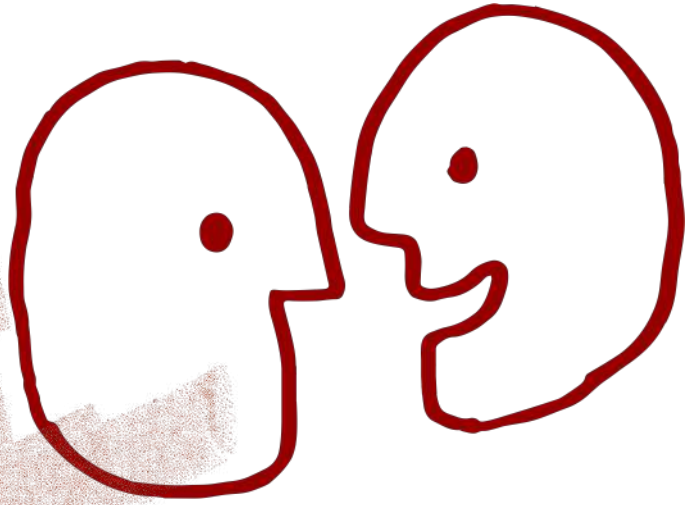
VOS REMARQUES/SUGGESTIONS ?